

INTERVIEW

Notre affaire à tous : «Nous demandons la reconnaissance d'une faute»

Par Coralie Schaub(<https://www.liberation.fr/auteur/12330-coralie-schaub>) — 18 décembre 2018 à 19:56

La présidente de l'ONG Notre Affaire à tous, Marie Toussaint, privilégie l'action en justice aux pétitions et manifestations pour obliger les gouvernements à respecter leurs engagements.

Juriste en droit international de l'environnement, Marie Toussaint est la présidente de Notre Affaire à tous. l'une des ONG qui veulent tenter une

action en justice contre l'Etat français pour «*inaction*» face au changement climatique.

Votre action est-elle une première ?

Damien Carême, le maire de Grande-Synthe, dans le Nord, a déjà engagé en novembre un recours gracieux auprès de l'Etat pour «*inaction en matière de lutte contre le changement climatique*». Mais oui, c'est la première fois que des associations s'unissent pour intenter une telle action en France. Cela s'inscrit dans un mouvement citoyen mondial. Un peu partout, face à l'incapacité des Etats à agir pour lutter contre le changement climatique, et puisque les actions de plaidoyer, les pétitions ou les manifestations n'ont pas réussi à faire bouger les gouvernements, les citoyens saisissent un nouveau levier d'action : la justice.

Quelle est l'ampleur du phénomène dans le monde ?

On décompte 1 247 actions en justice autour des questions climatiques depuis 2007, dont 973 aux Etats-Unis et beaucoup en Australie. Mais les deux tiers sont portées par des entreprises contre des législations climatiques, donc pas pour la «bonne cause», hormis quelques-unes, notamment dans l'industrie solaire. Seul un tiers de ces actions en justice sont donc menées par la société civile. Mais de plus en plus de mouvements citoyens se saisissent du droit comme d'un outil pour se protéger et protéger le climat. Ils ont obtenu des victoires aux Pays-Bas, au Pakistan et en Colombie. Des procès sont en cours au Nord comme au Sud (Ouganda, Indonésie, Afrique du Sud...). Et des nouveaux auront lieu en 2019 en Irlande ou en Italie. C'est un mouvement transfrontalier, planétaire, commun, qui vise à récupérer le pouvoir citoyen et démocratique. Car les citoyens et les collectivités agissent, mais les Etats tardent. Seuls 16

sur 1977 respectent l'accord de Paris : Quand un citoyen ne respecte pas la loi, il est puni. Les Etats devraient l'être aussi.

En quoi consiste votre action ?

La demande préalable indemnitaire que nous avons envoyée au Premier ministre et à douze ministres demande à la France de respecter les objectifs climat qu'elle s'est fixés dans la loi. On en est très loin. Donc nous doutons que l'Etat soit en capacité de répondre à nos attentes dans les deux mois, délai au-delà duquel nous aurons deux mois pour saisir le tribunal administratif de Paris. Nous nous appuyerons sur divers fondements qui caractérisent les obligations de l'Etat en matière de lutte contre le changement climatique, tant en droit international et européen que national : l'accord de Paris de 2015, mais aussi le paquet énergie-climat européen, les lois Grenelle ou la loi de transition énergétique de 2015.

Que reprochez-vous plus précisément à l'Etat français ?

Le dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat [*Giec, ndlr*] dit qu'un réchauffement à 1,5° C par rapport à l'ère préindustrielle bafoue et viole déjà les droits humains. L'Etat a une obligation de tout faire pour limiter la hausse des températures à 1,5° C, comme le prévoit l'accord de Paris.

L'un des fondements sur lequel le mouvement environnemental a réussi à s'appuyer ces dernières années, c'est la carence fautive, qui a été utilisée dans le cas de l'amiante, du sang contaminé ou de la pollution des sols. Sur ces affaires, les juges ont démontré que l'Etat avait l'obligation d'instaurer un cadre protégeant les citoyens et l'environnement. Nous caractériserons

donc les différentes carences de l'Etat, c'est-à-dire le fait qu'il ait commis une faute en n'atteignant pas les objectifs qu'il s'est lui-même fixés pour protéger les citoyens et l'environnement. Plusieurs rapports récents des pouvoirs publics montrent que les trajectoires tracées en termes de baisse des émissions de gaz à effet de serre, d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique ne sont pas tenues et ne le seront pas ces prochaines années. Nous demandons la reconnaissance d'une faute de l'Etat, qui serait assortie d'une injonction à agir au maximum pour tenir les objectifs et garantir la juste contribution de la France à la trajectoire à 1,5° C.

Pensez-vous pouvoir gagner ?

On fait tout pour. C'est très difficile car la France a un droit administratif très protecteur de l'Etat. Mais les lignes bougent. La victoire de la fondation Urgenda aux Pays-Bas, face à un Etat qui a aussi un droit administratif assez fort, montre que c'est possible. Si on gagne, ce serait environ dans un délai de deux ans et demi à compter d'aujourd'hui.

Dimanche, des communes de l'Aude ont rejoint l'action lancée contre Total fin octobre par treize collectivités et quatre ONG, dont la vôtre. Les multinationales des énergies fossiles sont-elles aussi visées ?

Oui, bien sûr. L'idée est de demander aux entreprises de s'inscrire elles aussi sur une trajectoire à 1,5° C qui permette de protéger l'humanité. Or Total accroît ses bénéfices et continue d'augmenter sa capacité de production de pétrole. On est bien loin de ce qui devrait être fait par ces grands pollueurs, c'est-à-dire arrêter leur exploitation des énergies fossiles. Et ce n'est pas sans lien avec l'action contre l'Etat car celui-ci est censé encadrer l'activité des acteurs privés. Au lieu de cela, Shell aux Pays-Bas ou Total en France sont régulièrement exonérés d'impôts et bénéficient de subventions directes ou indirectes, alors que le coût des catastrophes explose et qu'il repose de manière disproportionnée sur les citoyens.

Votre ONG s'appelle Notre Affaire à tous - agir ensemble pour la justice climatique. Vous faites le lien entre l'écologie et le social, alors que certains cherchent à les dissocier...

L'action que l'on demande à l'Etat, c'est aussi une action sociale. Car les plus pauvres sont les plus exposés au dérèglement climatique. Parmi les propositions évoquées par les gilets jaunes, la plus juste et socialement protectrice est la rénovation thermique des logements. Or c'est l'une des plus grosses carences de l'Etat : on est passé ces dernières années d'un objectif de rénovation de 500 000 à 700 000 logements par an à 500 000 tout court, et aujourd'hui 300 000. L'investissement dans la rénovation et les transports collectifs, notamment dans les zones rurales, garantirait à la fois la protection du climat et la justice sociale. L'Etat doit prendre ses responsabilités et agir.

[Coralie Schaub \(https://www.liberation.fr/auteur/12330-coralie-schaub\)](https://www.liberation.fr/auteur/12330-coralie-schaub)